



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

- **PASSAGE DU PCR DE REGINA (Sens Matoury => Saint-Georges)**
- **PASSAGE DU PCR D'IRACOUBO (Sens Cayenne => Saint-Laurent)**

En application de l'arrêté du préfet de la Région Guyane¹ portant mesures de prévention et restrictions nécessaires pour lutter contre la propagation de la COVID-19 dans le département de la Guyane,

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (*cocher la case*) :

Nota : Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir, s'il y a lieu, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<input type="checkbox"/>	1° Trajets entre le lieu de résidence et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle, et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés ;
<input type="checkbox"/>	2° Trajets entre le lieu de résidence et l'établissement scolaire effectué par une personne qui y est scolarisée ou qui accompagne une personne scolarisée et trajets nécessaires pour se rendre à des examens ou des concours ;
<input type="checkbox"/>	3° Déplacements pour consultation de santé et soins spécialisés ne pouvant être assurés à distance ou à proximité du domicile ;
<input type="checkbox"/>	4° Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables, pour le répit et l'accompagnement des personnes handicapées et pour la garde d'enfants ;
<input type="checkbox"/>	5° Déplacements résultant d'une obligation de présentation aux services de police ou de gendarmerie nationales ou à tout autre service ou professionnel, imposée par l'autorité de police administrative ou l'autorité judiciaire ;
<input type="checkbox"/>	6° Déplacements résultant d'une convocation émanant d'une juridiction administrative ou de l'autorité judiciaire ;
<input type="checkbox"/>	7° Déplacements aux seules fins de participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et dans les conditions qu'elle précise ;
<input type="checkbox"/>	8° Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile et déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'un bien immobilier, insusceptibles d'être différés ;
<input type="checkbox"/>	9° Déplacements dans le cadre de compétitions sportives inscrites au calendrier d'une fédération sportive agréée ;
<input type="checkbox"/>	10° Déplacements, uniquement dans le cadre de prestations proposées par des professionnels du tourisme, entre le domicile et le lieu d'un hébergement touristique ou aux fins d'effectuer une activité touristique.

Fait à :

Signature:

Le :

à

h

¹ Se rapporter à la dernière version de l'arrêté préfectoral sur le site <http://www.guyane.gouv.fr/>